



DE2022_1512_20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 24
Pouvoirs : 2
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, à 20 heures 00,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire.

Date de convocation : 09 décembre 2022

PRESENTS :

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Christian BRAY, Monsieur Frédéric BRUSQ, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Marius DAVAL, Monsieur Vincent DEGOUTTE, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GERY, Monsieur Alain GOFFOZ, Monsieur Philippe MANGAVEL, Madame Sandra MATHELIN, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Dominique MIGNERY, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Sébastien PERROTON, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Frédéric SIMON, Monsieur Sigismond ROZANSKI

SUPPLEES :

ABSENTS :

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE, Madame Céline GIRARD

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Philippe DUCREUX

POUVOIRS :

Monsieur Ludovic BOUTTET par Monsieur Frédéric BRUSQ
Monsieur Lucien GUILLOT par Madame Marie-Christine MURON

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Jean-Claude RAYMOND

OBJET : Attribution fonds de concours à la commune de Vézelin sur Loire

RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2022 042-244200614-20221215-DE2022_1512_20-DE

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 21 octobre 2009 par laquelle le Conseil communautaire a instauré le principe de versement de fonds de concours aux communes et en a précisé les modalités d'attribution.

Monsieur le Président présente la demande du Conseil municipal de la commune de Vézelin-sur-Loire.

Vu les règles d'attribution adoptées par le Conseil Communautaire,

Vu les crédits reportés

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

L'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 4674,00 € € à la commune de Vézelin-sur-Loire afin de cofinancer les travaux de rénovation du terrain de foot .

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A Saint Germain Laval, le 15 décembre 2022

Le Président,

Georges BERNAT

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude RAYMOND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 21.12.22
et de la publication le : 21.12.22

Le Président,



RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2022 042-244200614-20221215-DE2022_1512_20-DE